

◆ **Marchez sur les dispositifs prévus pour les piétons**

S'il y a un passage pour piétons à moins de 20 mètres vous devez l'emprunter. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez traverser hors d'un passage, mais vous n'avez pas la priorité. Soyez prudents.

◆ **Assurez-vous d'être visible**

Adaptez votre tenue en privilégiant des vêtements clairs. Lorsque la luminosité diminue, ajoutez des accessoires rétroréfléchissants (bandes, brassards, gilet). C'est entre octobre et mars que les risques pour les piétons sont les plus élevés à cause du manque de visibilité.



La route n'a jamais été un espace aussi partagé qu'aujourd'hui où se côtoient de nombreux modes de déplacement différents. Votre réalité n'est pas celle des autres, la courtoisie et le respect de chacun sont donc les clés d'une conduite en toute sécurité et un meilleur partage de la route.

RISQUES

12% des accidents corporels en Wallonie impliquent au moins un piéton.



Lors d'un accident avec une voiture, au-delà de **90 km/h**, l'impact sera presque toujours fatal pour le piéton.

À **50 km/h** le risque de décès est de **10 %**.

À **30 km/h**, le risque est quasi nul.

CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ

◆ **Passage pour piétons**

Faites attention aux angles morts ou aux obstacles à la visibilité (véhicule en stationnement, arbre, ...) ils peuvent vous rendre invisible pour les automobilistes.

Indiquez clairement vos intentions, traversez toujours à un endroit sécurisé et respectez les feux de signalisation.



◆ **Avant de vous engager**

Cherchez le contact visuel avec l'autre usager pour être certain que celui-ci vous a vu.

